

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERRES SUR ARGET

DELIBERATION N° 2017-69

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 0

Votants : 15

Procuration : 1

L'an deux mille dix-sept, le 06 OCTOBRE à 19H30, le Conseil Municipal de la Commune de SERRES SUR ARGET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Alain GARNIER, Maire de Serres sur Arget.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/10/2017

Date d'affichage : 02/10/2017

Présents : Michel ANDOLFO, Annabel AUGUSTIN, Françoise BAUZOU, Eva BIETH, Kévin CARBONNE, Antoine DOMANEC, Alain GARNIER, Raphaël GENZ, Camille HAUMONT, Fanny KUHN, Didier MAURY, Paulette PORTET, M-Cécile RIVIERE, Thierry TORRES.

Absents excusés (0).

Procuration (1) Jacques VU VAN a donné procuration à Alain GARNIER

La séance est ouverte à 19h30

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil. Madame M-Cécile RIVIERE est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SMDEA

Considérant que des délégués de la commune doivent être désignés pour représenter la commune au sein du SMDEA, Monsieur le Maire propose Alain GARNIER et Thierry TORRES comme délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE à L'UNANIMITE** la nomination de Mr Alain GARNIER et Mr Thierry TORRES comme délégués de la commune au sein du SMDEA.

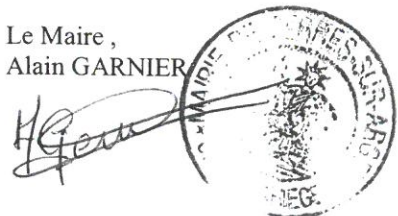
A Serres Sur Arget, le 17 octobre 2017

REÇU LE :

23 OCT. 2017

PREFECTURE FOIX

Le Maire,
Alain GARNIER



Reçu en Préfecture le :/...../.....

Délibération rendue exécutoire par publication et/ou notification à compter du 17/10/2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERRES SUR ARGET

DELIBERATION N° 2017-69

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 0

Votants : 15

Procuration : 1

L'an deux mille dix-sept, le 06 OCTOBRE à 19H30, le Conseil Municipal de la Commune de SERRES SUR ARGET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Alain GARNIER, Maire de Serres sur Arget.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/10/2017

Date d'affichage : 02/10/2017

Présents : Michel ANDOLFO, Annabel AUGUSTIN, Françoise BAUZOU, Eva BIETH, Kévin CARBONNE, Antoine DOMANEC, Alain GARNIER, Raphaël GENZ, Camille HAUMONT, Fanny KUHN, Didier MAURY, Paulette PORTET, M-Cécile RIVIERE, Thierry TORRES.

Absents excusés (0).

Procuration (1) Jacques VU VAN a donné procuration à Alain GARNIER

La séance est ouverte à 19h30

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil. Madame M-Cécile RIVIERE est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SMDEA

Considérant que des délégués de la commune doivent être désignés pour représenter la commune au sein du SMDEA, Monsieur le Maire propose Alain GARNIER et Thierry TORRES comme délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE à L'UNANIMITE** la nomination de Mr Alain GARNIER et Mr Thierry TORRES comme délégués de la commune au sein du SMDEA.

A Serres Sur Arget, le 17 octobre 2017

REÇU LE :

23 OCT. 2017

PREFECTURE FOIX

Le Maire,
Alain GARNIER



Reçu en Préfecture le :/...../.....

Délibération rendue exécutoire par publication et/ou notification à compter du 17/10/2017